



Conseil des produits agricoles
du Canada

Farm Products Council
of Canada

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

Canada

Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling, Édifice 59
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Téléphone : 613-759-1555
Télécopieur : 613-759-1566
Télécopieur/ATME : 613-759-1737
Courriel : aafc.fpcc-cpac.aac@canada.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2018

ISSN: 1926-2183

Table des matières

Message du président	2
Membres et personnel	4
Au sujet du Conseil des produits agricoles du Canada	5
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	6
Offices nationaux de commercialisation	7
Les Producteurs d'œufs du Canada	8
Les Éleveurs de dindon du Canada	10
Les Producteurs de poulet du Canada	12
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	14
Offices de promotion et de recherche	16
Agence canadienne de prélèvement du bœuf	16
Demandes de statut d'office	17
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	18
Autres activités	18
Glossaire	18
Annexe : Décisions sur les modifications apportées aux redevances et aux contingents	19



Message du président



Au nom des membres et du personnel du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC), je suis heureux de présenter le Rapport annuel 2018-2019 du CPAC.

Depuis ma nomination à titre de président et administrateur général du CPAC en juin 2018, j'ai été accueilli avec enthousiasme et dévouement par les membres du Conseil, le personnel du CPAC, les intervenants et les partenaires. Ma première année a été productive, agréable, formatrice et enrichissante.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'une de mes priorités a été d'assurer la visibilité du CPAC au sein des secteurs que nous supervisons. C'est pourquoi les membres du Conseil, le personnel du CPAC et moi-même avons assisté aux réunions des offices nationaux et provinciaux de commercialisation et avons également rencontré les représentants de certaines régions agroalimentaires provinciales. De plus, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs exploitations avicoles et ovicoles, ainsi que des usines de transformation partout au pays, afin de mieux comprendre les conditions et les défis de nos intervenants. Ces visites m'ont permis de mieux comprendre les enjeux et m'ont aidé, ainsi que les membres du Conseil, à prendre des décisions pour soutenir le développement de chaque industrie.

Voici les faits saillants de l'exercice en cours : le recrutement de nouveaux employés et l'affectation

du personnel actuel à de nouvelles responsabilités qui mettent à profit leurs compétences; l'impressionnant travail d'équipe effectué pour organiser l'audience publique sur le projet de création d'un office canadien de promotion et de recherche pour le chanvre industriel; l'évolution du grand projet de modernisation de tous les instruments en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, réalisé en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada; le renforcement des relations avec les offices grâce à un dialogue continu, la promotion de la transparence et une culture de collaboration; le rôle que nous continuons de jouer en tant que membre de l'Association nationale des régions agroalimentaires à mesure qu'elle évolue en tant que forum interprovincial d'examen et d'intervention sur les questions de réglementation et des offices des produits agricoles; la qualité du travail d'équipe des membres du Conseil pour élaborer le nouveau plan stratégique du CPAC.

Je m'estime chanceux de travailler au CPAC avec le personnel et les membres dévoués du Conseil. Le succès du CPAC est indéniablement attribuable au travail acharné et au dévouement du personnel du CPAC sur une base quotidienne. Ensemble, nous avons traité une plainte, nous avons pris de nombreuses décisions pour les offices au sujet des contingents et des redevances, nous avons assisté aux réunions et aux événements des offices et nous nous sommes tenus au courant des faits nouveaux dans les industries ainsi qu'au sein des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je voudrais également souligner l'excellent travail accompli par le vice-président, Mike Pickard, qui a terminé son mandat au CPAC en avril 2019. Qu'il s'agisse de son rôle de président intérimaire, de sa participation à un éventail d'activités ou de toutes ses réalisations au sein des offices, la contribution et le dévouement de M. Pickard au CPAC ont été remarquables et utiles aux membres du Conseil, au personnel du CPAC et à nos partenaires. À mesure que de nouveaux membres se joindront au CPAC, nous continuerons de nous inspirer des approches établies par M. Pickard.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour mentionner d'autres changements apportés à la composition du Conseil. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement Kimberly Hill qui a accepté de rester au Conseil jusqu'à la nomination d'un nouveau membre afin que le Conseil puisse continuer de fonctionner pleinement. Cet engagement était essentiel au succès du Conseil et il est très apprécié. M^{me} Hill a été une collaboratrice importante et précieuse à la table du Conseil tout au long de ses années de service.

Le mandat de Maryse Dubé a été renouvelé en avril 2018 pour une période de trois ans et j'ai hâte de continuer à travailler avec elle. Elle est très motivée, dévouée et je n'ai aucun doute que son expertise en gestion de l'offre, particulièrement dans le dossier du poulet, est et continuera d'être utile pour le Conseil. M^{me} Dubé connaît bien les activités du Conseil et sera un atout précieux pour accueillir les nouveaux membres du Conseil et aller de l'avant.

Enfin, le Bureau du Conseil privé a annoncé la nomination d'Yvon Cyr en mai 2018. M. Cyr se joint au Conseil, fort d'une grande expérience de l'industrie de la gestion de l'offre comme producteur, et sa compréhension de tous les secteurs sera très utile. Sa contribution dans un certain nombre de dossiers au cours de sa première année a été des plus précieuses.

En raison de la nature de son travail, le CPAC doit être une organisation capable de s'adapter. Puisque les circonstances dans lesquelles les offices exercent leurs activités évoluent constamment, le CPAC doit faire preuve de souplesse et de compétence pour comprendre et régler les problèmes avec rapidité et efficacité, tout en réduisant au minimum leur incidence sur les intervenants.

Même s'il s'agit d'une petite organisation, le travail du CPAC a des répercussions importantes sur les consommateurs et les entreprises en raison de ses rôles et de ses responsabilités. Au cours de cette année, je me suis rendu compte qu'il est primordial que le CPAC maintienne la confiance du public et son

intégrité dans la façon de gérer l'organisation comme une entité indépendante. Parallèlement, en tant qu'organisme du secteur public, le CPAC entretient des liens étroits avec des partenaires au sein et à l'extérieur du gouvernement fédéral, et il continue d'établir de solides relations avec d'autres ministères tels que Justice Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que les régies agroalimentaires provinciales.

Considérant les leçons apprises au cours de la dernière année, mes collègues membres du Conseil et moi-même avons élaboré le Plan stratégique du CPAC pour **2019-2022**, intitulé *L'efficacité par le dialogue*. Je suis impatient de mettre ce plan en œuvre au cours des prochaines années, grâce au dévouement constant des membres et du personnel du Conseil. Notre objectif est de faire évoluer l'organisation en renforçant la faculté d'adaptation du CPAC aux besoins de nos intervenants, en favorisant la compréhension des responsabilités du CPAC en matière de préservation de l'équilibre du système de gestion de l'offre, en appuyant la recherche agricole et la commercialisation, et en continuant d'instaurer la confiance dans notre organisation.

Nous devons continuer d'aller de l'avant, non seulement pour améliorer les industries que nous supervisons, mais aussi pour assurer le bien-être de tous les Canadiens.

Je me réjouis à l'idée d'une autre année stimulante !

Président



Membres

Brian Douglas (président) est diplômé de l'Université de Guelph. M. Douglas a fait carrière à la fonction publique pendant plus de 37 ans. Sa carrière lui a permis de comprendre les possibilités et les défis des producteurs canadiens.

De 2015 à 2016, M. Douglas a été greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Auparavant, il a occupé des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris les postes de sous-ministre des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure et de sous-ministre de l'Agriculture.

M. Douglas a passé la majeure partie de sa carrière au ministère de l'Agriculture, où il a été directeur de la Division des ressources agricoles et gestionnaire des Services d'expansion agricole.

Tout au long de sa carrière, il a aussi représenté l'Île-du-Prince-Édouard à divers conseils et comités liés à l'agriculture, au transport et à l'infrastructure, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle nationale. M. Douglas demeure actif dans le milieu agricole à titre de gestionnaire général de World Potato Congress Inc.

Mike Pickard (vice-président) est un résident de Saskatoon, en Saskatchewan. Ancien propriétaire de poulets à griller, M. Pickard a exercé les fonctions d'administrateur des Chicken Farmers of Saskatchewan de 2007 à 2013. De 2008 à 2013, il a été administrateur des Producteurs de poulet du Canada, en plus de siéger au Comité des finances et au Comité des relations avec les consommateurs de l'organisation.

Maryse Dubé (membre) a obtenu un diplôme en droit de l'Université Laval en 1996 et a été admise au Barreau du Québec en 1997. Elle est associée chez Sylvestre & Associés depuis 2004. À titre d'avocate spécialisée en droit commercial, plus précisément en droit agroalimentaire, elle représente plusieurs producteurs agricoles dans leurs projets de transfert d'entreprises et d'acquisitions, en plus de conseiller des institutions financières.

Le droit des sûretés, le droit de la faillite, le litige commercial et le droit commercial (volets manufacturier et agricole) sont des domaines où elle représente des petites et moyennes entreprises. Très active dans son milieu social et économique, elle a assumé plusieurs présidences d'honneur et siégé à de multiples conseils d'administration d'entreprises et

De gauche à droite, membres du Conseil : Yvon Cyr, Brian Douglas, Maryse Dubé et Mike Pickard.



d'organismes communautaires, en plus de prononcer des conférences et d'enseigner encore à ce jour au Barreau du Québec, section de Montréal, en droit des sûretés.

M^{me} Dubé a été membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et avocates du Québec, puis bâtonnière de la section de Richelieu en 2014, et a siégé au comité exécutif du Barreau du Québec jusqu'en mai 2016. Elle a participé activement aux travaux du conseil général qui a mené à la nouvelle structure de gouvernance du Barreau du Québec et a été élue par acclamation pour siéger au conseil d'administration à titre de représentante des sections de Richelieu, Longueuil et Athabasca.

Elle est reconnue pour son dynamisme et sa passion de la chanson avec son groupe de musique de gens d'affaires maskoutain Rock In Time qui fait des spectacles-bénéfices de façon bénévole au profit d'organismes de charité de la grande région maskoutaine dans le sud-ouest du Québec.

Yvon Cyr (membre) a une grande connaissance de l'agriculture. Producteur avicole de Saint-François-de-Madawaska, au Nouveau-Brunswick, M. Cyr est gestionnaire et actionnaire fondateur du Groupe Westco Inc., l'une des plus importantes entreprises avicoles du Canada atlantique.

Il est aussi très actif dans sa collectivité et dans l'industrie avicole, ayant siégé aux conseils d'administration des Producteurs de poulet du Nouveau-Brunswick et des Producteurs de poulet du Canada. De plus, M. Cyr a déjà été président de la chambre de commerce locale.

Au sujet du CPAC

Gouvernance

Le Conseil est formé de trois à sept membres, y compris le président. Au moins la moitié d'entre eux doivent être des producteurs primaires au moment de leur nomination. Tous les membres sont nommés par le gouverneur en conseil pour une période dont la durée peut varier.



De gauche à droite, la haute gestion : Carole Gendron, Brian Douglas et Marc Chamillard.

Bien gérer, jusqu'au marché

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC ou Conseil) est un organisme de surveillance de l'intérêt public qui relève du Parlement du Canada par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il supervise le système national de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, de même que les activités des offices de promotion et de recherche (OPR) nationaux pour les produits agricoles. Le CPAC présente au ministre des conseils et des recommandations, collabore avec les régies agroalimentaires provinciales et travaille de concert avec d'autres organismes fédéraux.

Le CPAC administre l'application de deux lois fédérales.

La [*Loi sur les offices des produits agricoles*](#) autorise la création et la surveillance d'offices nationaux de commercialisation (ONC), ainsi que d'offices de promotion et de recherche.

La [*Loi sur la commercialisation des produits agricoles*](#) autorise la délégation de pouvoirs fédéraux en matière de commercialisation de produits agricoles à des offices provinciaux de commercialisation en ce qui concerne le commerce interprovincial et l'exportation. Le CPAC applique la présente loi selon un accord conclu avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Loi sur les offices des produits agricoles

La *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) est la loi fédérale à l'origine de la création du Conseil et qui autorise la création d'offices de commercialisation et d'offices de promotion et de recherche (OPR) pour les produits agricoles. Les fonctions et pouvoirs du Conseil comprennent la supervision des activités des offices, la tenue d'audiences publiques, l'examen du bien-fondé de la création de nouveaux offices et le traitement des plaintes déposées par les parties qui estiment avoir subi les effets négatifs des activités d'un office.

Un office peut être établi en vertu de la LOPA par proclamation du gouverneur en conseil si la majorité des producteurs au Canada sont en faveur d'une telle mesure. Le cas échéant, on pourrait devoir obtenir l'appui des importateurs pour créer un office de promotion et de recherche. En 2018-2019, il existe quatre offices de commercialisation créés en vertu de la LOPA : Les Producteurs d'œufs du Canada (POC), Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC), Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) et Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). Il y a également un office de promotion et de recherche : l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf. Des organismes représentant d'autres produits agricoles, comme l'orge, le chanvre et le porc, sont sur le point de présenter une demande de création d'un office de promotion et de recherche.

La proclamation établissant un office est un règlement fédéral qui décrit comment l'office doit être constitué, par exemple le nombre de membres possibles et la façon de les nommer. La proclamation autorise l'office à mettre en œuvre un plan de commercialisation, qui décrit généralement le processus de mise en œuvre des systèmes de contingents, ainsi que de l'octroi de permis et de redevances d'un office de commercialisation ou le système de redevances d'un office de promotion et de recherche. La proclamation comprend également des dispositions relatives à l'examen du plan de commercialisation et d'autres éléments propres au produit réglementé.

En vertu de la LOPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut conclure un accord

avec tout gouvernement provincial ou territorial, permettant à un office d'exercer des fonctions au nom de ce gouvernement. Cet accord est connu sous le nom d'accord fédéral-provincial (AFP). Le CPAC est signataire de plusieurs de ces accords. Dans la plupart des provinces, une telle entente est exigée par la loi pour déléguer le pouvoir d'un office national à un office provincial de commercialisation.

Les offices de commercialisation et les OPR diffèrent à deux égards. Tout d'abord, contrairement aux offices nationaux de commercialisation, qui fonctionnent dans le cadre de la politique de gestion de l'offre, les OPR n'ont pas le pouvoir d'établir des contingents pour réglementer la production. Ensuite, les deux types d'offices peuvent percevoir des redevances sur le commerce interprovincial et les exportations, mais seul un OPR a le pouvoir de percevoir des redevances sur les importations du produit qu'il réglemente. L'office de promotion et de recherche utilise les fonds recueillis pour mettre en œuvre un plan de promotion et de recherche. Il peut s'agir d'activités telles que des programmes de promotion et des programmes publicitaires, la communication de renseignements aux consommateurs et la recherche sur la production ainsi que le développement de produits et des marchés.

Loi sur la commercialisation des produits agricoles

La *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA) permet au gouverneur en conseil de déléguer aux organisations provinciales le pouvoir de réglementer la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et d'exportation au même titre que sur les marchés intraprovinciaux. De plus, la délégation de pouvoir permet aux organisations provinciales d'instituer et de percevoir des frais et des prélèvements pour les ventes de produits agricoles interprovinciales et celles destinées à l'exportation. Les montants ainsi perçus sont utilisés par l'organisation provinciale pour mener ses activités de recherche et de promotion.

Le CPAC et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) se partagent la responsabilité de la LCPA. Le CPAC administre la LCPA et prépare les documents de nature réglementaire requis aux fins d'examen et d'approbation par le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice du Canada. AAC est chargé d'obtenir les approbations ministérielles pour les nouvelles ordonnances de délégation et d'assurer la surveillance stratégique de la LCPA.

Le CPAC travaille étroitement avec les régies agroalimentaires provinciales, ainsi qu'en collaboration avec l'Association nationale des régies agroalimentaires et les offices provinciaux de commercialisation, au traitement des nouvelles ordonnances de délégation à l'échelon provincial et des modifications aux ordonnances en vigueur.

Un examen du cadre réglementaire effectué en vertu de la LCPA a mené à l'élaboration du Projet de modernisation. Dans le cadre de ce projet, le CPAC et AAC collaborent à la mise à jour de 90 ordonnances de délégation et de 75 ordonnances

connexes afin de corriger des incohérences dans la rédaction et d'autres problèmes. Au cours de l'exercice 2018-2019, le CPAC a continué de travailler avec AAC à l'administration de la LCPA et au projet de modernisation. Il a également conseillé des régies agroalimentaires et des offices provinciaux de commercialisation dans le cadre de ce projet.

Au cours de l'année, les travaux du CPAC effectués dans le cadre du projet de modernisation ont porté essentiellement sur trois ordonnances de délégation en Colombie-Britannique, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ils visaient également à apporter des modifications prioritaires à huit ordonnances sur les redevances à payer; celles concernant la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont été achevées et publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie II.

De gauche à droite, les membres du personnel : Anik Tracey, Mélanie Pruneau, Lise Turcotte, Reg Milne, Nicole Nash, Marc Chamailard, Brian Douglas, Nancy Fournier, Constantina Vaicoussis, Steve Welsh, Carole Gendron, Bill Edwardson, Joanne Forget, Mike Iwaskow et Chantal Lafontaine.



LE SECTEUR DES ŒUFS



Les Producteurs d'œufs Canada

Les Producteurs d'œufs du Canada (POC ou l'office) constituent l'office qui est responsable de la commercialisation ordonnée des œufs au Canada. Les POC ont été établis en 1972 sous le nom d'Office canadien de commercialisation des œufs après la conclusion d'un accord fédéral-provincial pour les œufs (l'AFP), un accord entre le gouvernement fédéral, les ministres provinciaux de l'Agriculture, les régies agroalimentaires provinciales et les producteurs d'œufs de consommation des provinces membres.

Leur conseil d'administration se réunit plusieurs fois par année pour planifier et gérer la production et la commercialisation des œufs. Sa principale responsabilité est de répartir les contingents et d'apporter tout changement nécessaire aux ordonnances sur les redevances à payer pour que les POC couvrent leurs frais de fonctionnement. Les changements proposés par les POC nécessitent l'approbation du CPAC.

Collaboration du CPAC avec les POC

Brian Douglas, président, Mike Pickard, vice-président, et le personnel du CPAC ont assisté aux réunions publiques du conseil d'administration des POC. M. Pickard a aussi participé à des réunions et à des téléconférences du Comité des coûts de production et du Comité de l'AFP concernant les œufs des POC.

Ordonnance sur les redevances à payer

Les membres du Conseil ont approuvé deux réductions dans l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs au Canada* entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Ils ont approuvé une réduction de 2,0 cents par douzaine d'œufs, à compter du 22 avril 2018, et une deuxième réduction de 2,8 cents par douzaine d'œufs, à compter du 10 août 2018. De plus, les taux des redevances provinciales du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Alberta ont été modifiés au cours de l'exercice 2018-2019.

Allocation des contingents

En vertu du *Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement (1986)*, les POC attribuent des contingents de production pour une période établie. Au cours de l'exercice 2018-2019, le CPAC a approuvé les quatre types de contingents de production suivants :

- Un contingent fédéral qui détermine le volume d'œufs en coquille à produire pour répondre aux besoins du marché des œufs de consommation à l'échelle nationale. Le CPAC a approuvé une augmentation de 5,6 %.
- Un contingent d'œufs de transformation qui détermine le volume d'œufs en coquille à produire pour répondre aux besoins des marchés provinciaux de la transformation.

Le CPAC a approuvé une augmentation de 4,7 %.

- Un contingent d'œufs de vaccin qui établit le volume d'œufs fertilisés à produire pour répondre aux besoins des entreprises pharmaceutiques qui fabriquent des vaccins, dont le vaccin antigrippal annuel. Le CPAC a maintenu le contingent au même taux que celui de l'année précédente.
- Un contingent spécial pour répondre à des besoins temporaires des marchés a été introduit par les POC afin d'aider les transformateurs d'œufs canadiens à composer avec la hausse du prix des importations découlant de la crise de l'influenza aviaire de 2015 aux États-Unis. Ce contingent se maintient à zéro depuis septembre 2017.

Pour plus de détails sur les décisions du CPAC concernant les modifications des contingents et des redevances de cet office en 2018-2019, voir les tableaux à l'annexe.

Remaniement de l'Accord fédéral-provincial

Au cours de l'exercice 2018-2019, les POC ont continué de travailler à la première phase d'une approche en deux étapes en vue de mettre à jour l'AFP concernant les œufs pour tenir compte des pratiques actuelles de l'office. La première étape consiste à apporter par écrit des modifications mineures au texte de l'accord. Au cours de cette étape, l'office a décidé de modifier son processus et a chargé le Comité de l'AFP de travailler selon une approche fondée sur des principes. Les représentants du Comité ont convenu de tenir des réunions mensuelles pour progresser. Des représentants du CPAC ont assisté à la première réunion le 19 mars 2019, lorsque le Comité a commencé à étudier la nouvelle approche.



LE SECTEUR DU DINDON



Les Éleveurs de dindon du Canada

Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC ou l'office) constituent l'office responsable de la commercialisation ordonnée des dindons et de la chair de dindon au Canada. Ce groupe a été créé en 1974 sous le nom d'Office canadien de commercialisation du dindon après la conclusion d'un accord fédéral-provincial pour le dindon (l'AFP), un accord entre le gouvernement du Canada, les ministres provinciaux de l'Agriculture, les régies agroalimentaires provinciales et les producteurs de dindon des provinces membres.

Les membres du conseil d'administration des ÉDC se réunissent tous les trimestres pour planifier et gérer la production de dindons et leur commercialisation. Le travail du conseil d'administration comprend principalement l'établissement et le rajustement des contingents de production, et la mise en place d'une redevance nationale pour couvrir les dépenses de

commercialisation et d'administration des ÉDC. Les modifications que proposent d'apporter les ÉDC aux contingents et aux redevances à payer doivent être approuvées par le CPAC.

Collaboration du CPAC avec les ÉDC

Brian Douglas, président, Mike Pickard, vice-président, et le personnel du CPAC ont assisté aux réunions du conseil d'administration des ÉDC.

Ordonnance sur les redevances à payer

Le CPAC a collaboré avec les ÉDC et le ministère de la Justice du Canada à l'élaboration d'une nouvelle ordonnance sur les redevances à payer, qui comprend une redevance pour financer le programme de commercialisation générique récemment lancé par les ÉDC. En décembre 2018, les ÉDC ont soumis au Conseil cette nouvelle ordonnance sur les redevances à payer appelée *Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des dindons au Canada (2019)*, laquelle contient deux annexes.

- L'annexe 1 présente une liste des redevances nationales de production, qui sont équivalentes aux anciennes redevances prévues dans l'*Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada*. L'annexe 1 proposait de maintenir les redevances nationales de production au niveau fixé plus tôt en 2018, soit 1,80 cent le kilogramme (poids vif) de dindon.
- L'annexe 2 dresse la liste des nouvelles redevances de commercialisation pour le financement du programme national de promotion récemment lancé par les ÉDC. L'annexe 2 proposait de fixer les nouvelles redevances de commercialisation à 1,25 cent le kilogramme (poids vif) pour les producteurs et les transformateurs.

Allocation des contingents

En vertu du *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990)*, les ÉDC allouent des contingents de production pour une période réglementée d'un an comprise entre le 29 avril 2018 et le 27 avril 2019. Les contingents de production sont constitués de quatre politiques d'allocation de contingents, qui forment le contingent global de dindon.

- La Politique nationale d'allocation de contingents commerciaux alloue deux contingents de production distincts, un pour les oiseaux entiers, l'autre pour les oiseaux servant aux coupes et à la surtransformation. Le CPAC a approuvé une augmentation de 1,6 %.
- La Politique d'exportation alloue un contingent pour remplacer les oiseaux exportés et pour assurer une production suffisante de dindons afin de couvrir les exportations prévues (dindons transformés, surtransformés et vivants). Le CPAC a approuvé une augmentation de 9,1 %.
- La Politique à l'égard des multiplicateurs attribue un contingent d'oiseaux utilisés pour la production d'œufs de dindons et de dindonneaux pour répondre aux besoins de l'industrie. Le CPAC a approuvé une diminution de 0,1 %.
- La Politique à l'égard des éleveurs primaires attribue un contingent d'oiseaux utilisés comme stock d'élevage source. Le CPAC a maintenu le contingent pour l'élevage source au même niveau que celui de l'année précédente.



Comité sur la plainte : Maryse Dubé.

Pour plus de détails sur les décisions du CPAC concernant les modifications des contingents et des redevances de cet office en 2018-2019, voir les tableaux à l'annexe.

Plainte

Le 17 juillet 2018, un comité d'examen de la plainte, présidé par Maryse Dubé, membre du Conseil, a tenu un examen en personne à Ottawa (Ontario) pour entendre la plainte déposée par Belwood Poultry Ltd. contre la décision des ÉDC de modifier un article de sa Politique d'exportation.

La séance a donné aux parties et à l'intervenant (Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles) l'occasion de présenter leurs arguments et de discuter du dossier.

Par la suite, le comité d'examen de la plainte a présenté ses conclusions et recommandations à la réunion d'octobre 2018 du Conseil. Les membres du Conseil ont rejeté la plainte de Belwood Poultry Ltd. contre les ÉDC. Le rapport du comité d'examen de la plainte est disponible sur le [site Web](#) du CPAC.

LE SECTEUR DU POULET



Les Producteurs de poulet Canada

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC ou l'office) constituent l'office responsable de la commercialisation ordonnée du poulet au Canada. Sous l'appellation officielle d'Office canadien de commercialisation du poulet, les PPC ont été créés en 1978 après la conclusion d'un accord fédéral-provincial pour le poulet (l'AFP), un accord conclu entre le gouvernement fédéral, les ministres provinciaux de l'Agriculture et les producteurs de poulet des provinces membres. L'AFP a été mis à jour et signé en juillet 2001.

Le conseil d'administration des PPC se réunit toutes les huit semaines pour discuter de sujets comme l'allocation des contingents, le taux de croissance anticipé, la salubrité des aliments à la ferme et le bien-être des animaux, ainsi que des questions réglementaires. Les modifications que proposent d'apporter les PPC aux contingents et aux redevances à payer doivent être approuvées par le CPAC.

Collaboration du CPAC avec les PPC

Maryse Dubé, membre du Conseil, et le personnel du CPAC ont assisté aux réunions du conseil d'administration des PPC sur l'allocation et l'industrie. Le CPAC a appuyé les travaux des PPC visant à inclure l'Entente relative aux mesures de sauvegarde du Canada atlantique (EMSCA) à l'annexe B de l'AFP (aussi connue sous le nom d'Entente opérationnelle). L'EMSCA est une mesure utilisée pour réduire au minimum les possibles effets négatifs de la nouvelle méthode d'allocation des PPC sur les provinces de l'Atlantique.

Selon le paragraphe 7(1) de la *Proclamation visant Les Producteurs de poulet du Canada*, l'Entente

opérationnelle est le seul mécanisme permettant d'augmenter ou de diminuer l'allocation d'une province signataire, et l'EMSCA doit donc en faire partie.

Ordonnance sur les redevances à payer

En janvier 2019, le Conseil a approuvé une modification à l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, qui était appuyée par le budget anticipé de 2019 de l'Office. La modification prévoit le maintien de la redevance nationale à 0,53 cent le kilogramme (poids vif) de poulet à compter du 1^{er} avril 2019.

Allocation des contingents

En vertu du *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, les PPC attribuent le contingent de production de poulet pour une période continue de huit semaines. Cette période représente le cycle de croissance de l'oiseau et permet aux PPC d'ajuster rapidement l'allocation en fonction des changements du marché. Les PPC administrent trois contingents :

- Le contingent national couvre les poulets à griller à produire pour le marché canadien du poulet.
- Le contingent d'expansion des marchés a pour but d'encourager une utilisation élargie du poulet et des produits de poulet canadiens tout en visant l'équilibre entre la consommation nationale de viande blanche et de viande brune.
- Le contingent de production de poulets de spécialité vise à faciliter la production et la commercialisation planifiées des espèces de poulet de spécialité qui n'entrent pas en concurrence directe avec la production et la commercialisation du poulet ordinaire.

Pour satisfaire à la demande, les PPC ont demandé que le Conseil approuve des contingents tout au long de l'exercice 2018-2019, ce qui a mené à une augmentation des contingents de 2,9 % pendant l'exercice.

Pour plus de détails sur les décisions du CPAC concernant les modifications des contingents et des redevances de cet office en 2018-2019, voir les tableaux à l'annexe.



LE SECTEUR DES ŒUFS D'INCUBATION



Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC ou office) constituent l'office responsable de la commercialisation ordonnée des œufs d'incubation de poulet de chair au Canada. Autrefois connus sous le nom d'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair, les POIC ont été créés en 1986 après la conclusion d'un accord fédéral-provincial (l'AFP) pour les œufs d'incubation de poulet de chair, un accord conclu entre le gouvernement fédéral, les ministres provinciaux de l'Agriculture, les régies agroalimentaires provinciales et les producteurs d'œufs d'incubation de poulet de chair des provinces membres.

Le conseil d'administration des POIC se réunit au moins trois fois par année pour discuter de sujets tels que l'allocation des contingents et les redevances à payer. Les modifications que proposent d'apporter les POIC aux contingents et aux redevances à payer doivent être approuvées par le CPAC.

Collaboration du CPAC avec les POIC

Brian Douglas, président, Mike Pickard, vice-président, Yvon Cyr, membre du Conseil, et le personnel du CPAC ont assisté aux réunions du conseil d'administration des POIC. Ces rencontres ont permis aux membres et au personnel du Conseil de suivre les discussions et la prise de décisions du conseil d'administration.

Ordonnance sur les redevances à payer

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Conseil a approuvé les modifications apportées à l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair au Canada*. Les modifications ont permis de réduire la redevance nationale de 0,0002 \$ par œuf d'incubation de poulet de chair et de réduire de 0,012399 \$ la redevance pour les œufs commercialisés à partir d'une province non signataire à une province signataire.

Allocation des contingents

En vertu du *Règlement des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada sur le contingentement*, les POIC attribuent des contingents de production pour une année civile. Lors de sa réunion estivale 2018, le conseil d'administration des POIC a approuvé

une mise à jour du contingent de l'année en cours, ainsi que le contingent de l'année à venir. Les POIC administrent deux types de contingents :

- Le contingent du commerce interprovincial et intraprovincial, qui est utilisé pour approvisionner le marché national.
- Le contingent d'exportation, qui n'est pas actuellement utilisé.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Conseil a approuvé une augmentation de 6,4 % de l'allocation finale pour les œufs d'incubation de poulet de chair et une augmentation de 3 % de l'allocation pour l'année à venir.

Pour plus de détails sur les décisions du CPAC concernant les modifications des contingents et des redevances de cet office en 2018-2019, voir les tableaux à l'annexe.



LE SECTEUR DU BŒUF



Agence canadienne de prélèvement du bœuf

L'Agence canadienne de prélèvement du bœuf a été établie en 2002 sous le nom d'Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

L'Agence est autorisée à promouvoir la commercialisation et la production des bovins de boucherie, du bœuf et des produits du bœuf offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et d'importation. Elle est également autorisée à mener et à promouvoir des activités de recherche liées au bœuf et aux produits du bœuf. Elle utilise les fonds recueillis au moyen de redevances pour réaliser des activités de mise en marché et de recherche afin d'aider les producteurs de bœuf à élargir leurs marchés et à accroître leurs ventes. Elle offre également aux consommateurs un meilleur accès à l'information sur les produits du bœuf, comme la qualité des produits du bœuf et les profils nutritionnels.

Les provinces perçoivent les redevances sur le commerce intraprovincial et interprovincial. Tout vendeur de bovins de boucherie destinés aux marchés interprovinciaux verse à l'Agence une redevance sur chaque animal vendu. De même, les importateurs doivent lui verser la même redevance sur chaque bovin importé, ou l'équivalent de la redevance par animal sur les bovins de boucherie et les produits du bœuf qui sont importés.

Collaboration du CPAC avec l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf

Brian Douglas, président, Mike Pickard, vice-président, et le personnel du CPAC ont assisté aux réunions du conseil d'administration de l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf. Les membres et le personnel du Conseil ont ainsi eu l'occasion de suivre les discussions et la prise de décisions du conseil d'administration.

Ordonnance sur les redevances à payer

Pour imposer une augmentation de la redevance fédérale de 1 \$ à 2,50 \$ par bovin de boucherie, l'Agence a négocié des ententes de service et de gestion avec chacune des associations provinciales de bœuf signataires. Le 31 mars 2019, toutes les provinces, sauf l'Ontario, avaient accepté l'augmentation de la redevance fédérale à 2,50 \$ par bovin de boucherie. Lorsque chaque province aura signé une nouvelle entente et augmenté la redevance fédérale à 2,50 \$ par bovin de boucherie, l'Agence soumettra à l'approbation du CPAC une modification visant à porter la redevance à l'importation à 2,50 \$ par animal. Une fois que le Conseil aura approuvé l'augmentation, celle-ci entrera en vigueur.

Pour plus de détails sur les décisions du CPAC concernant les modifications des contingents et des redevances de cet office en 2018-2019, voir les tableaux à l'annexe.

DEMANDES DE STATUT D'OFFICE



Office de promotion et de recherche pour le chanvre industriel

Mike Pickard, vice-président, et Yvon Cyr, membre du Conseil, ont été choisis pour former un comité chargé d'examiner le bien-fondé de la création d'un OPR pour le chanvre industriel. Les membres du comité ont examiné la proposition présentée par le Comité OPR des producteurs canadiens de chanvre industriel et ont tenu une audience publique en janvier 2019, à Winnipeg (Manitoba).

Au cours de l'exercice 2019-2020, les membres du comité présenteront leur rapport sur les conclusions et recommandations au Conseil. Le Conseil s'appuiera sur ce rapport pour formuler ses recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le ministre décidera ensuite s'il convient d'aller de l'avant avec le processus réglementaire pour créer l'office proposé. Des renseignements sur la demande et l'audience concernant l'OPR pour le chanvre sont disponibles sur le [site Web](#) du CPAC.

De gauche à droite, le Comité d'examen de l'OPR pour le chanvre industriel : Mike Pickard et Yvon Cyr.



Office de promotion et de recherche pour le porc

Le CPAC a continué de travailler avec le ministère de la Justice du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour remplir les documents nécessaires à la proclamation visant à établir l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc (OPR). Le CPAC a présenté sa recommandation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Des renseignements sur le projet d'OPR canadien pour le porc sont disponibles sur le [site Web](#) du CPAC.

Autres Activités

Accords commerciaux

Le 30 décembre 2018, le Parlement du Canada a ratifié l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. En vue de cette étape, Affaires mondiales Canada a consulté les offices de commercialisation, les intervenants de l'industrie et les ministères gouvernementaux. L'objectif consistait à trouver des méthodes efficaces et efficientes pour l'attribution des nouveaux contingents tarifaires pour les secteurs du lait, de la volaille et des œufs. Le personnel du CPAC a participé activement aux discussions sur les nouveaux contingents tarifaires pour les secteurs de la volaille et des œufs.

En novembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Cet accord commercial doit être ratifié par le Parlement.

Pour lutter contre les effets qu'une augmentation des importations à la suite des nouveaux accords commerciaux pourraient avoir sur les secteurs du lait, de la volaille et des œufs, en janvier 2019, AAC a formé un groupe de travail sur les produits laitiers ainsi qu'un groupe de travail sur la volaille et les œufs, qui sont composés de représentants des secteurs des producteurs et des transformateurs et de ministères du gouvernement fédéral. Les groupes de travail avaient pour tâche d'élaborer des stratégies visant à atténuer les répercussions possibles des importations supplémentaires découlant des accords commerciaux et de faire des recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le personnel du CPAC a participé aux réunions du groupe de travail sur la volaille et les œufs.

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le 19 février 2019, Mike Pickard, vice-président, et Carole Gendron, directrice des Affaires réglementaires et sectorielles, ont comparu devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

(AGFO). Ils ont fourni des renseignements et répondu à des questions sur le CPAC et ses activités en ce qui concerne les répercussions des récents accords commerciaux sur les secteurs canadiens de la volaille et des œufs. Ils ont également expliqué les responsabilités légales du CPAC en tant qu'organisme de surveillance des industries de la volaille et des œufs.

GLOSSAIRE

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACEUM	Accord Canada-États-Unis-Mexique
AFP	Accord fédéral-provincial
AGFO	Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
CPAC	Conseil des produits agricoles du Canada
CT	Contingent tarifaire
ÉDC	Les Éleveurs de dindon du Canada
EMSCA	Entente relative aux mesures de sauvegarde du Canada atlantique
LCPA	<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>
LOPA	<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>
OPR	Office de promotion et de recherche
POC	Les Producteurs d'œufs du Canada
POIC	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
PPC	Les Producteurs de poulet du Canada
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste

ANNEXE—DÉCISIONS SUR LES MODIFICATIONS AUX CONTINGENTS

Office	Date de la décision	État	Type de contingent	Calendrier applicable	Nouveau contingent à allouer	Commentaires et détails
POC	Octobre 2018	Approuvé	Contingent d'œufs de vaccin	Du 30 décembre 2018 au 28 décembre 2019	13 335 840 (douzaines)	Le contingent d'œufs de vaccin est resté le même qu'en 2018.
		Approuvé	Contingent fédéral	Du 30 décembre 2018 au 28 décembre 2019	729 327 527 (douzaines)	Une augmentation de 5,3 % par rapport à 2018.
	Décembre 2018	Approuvé	Contingent spécial pour les besoins temporaires des marchés	Du 30 décembre 2018 au 28 décembre 2019	—	Le contingent spécial pour répondre à des besoins temporaires des marchés doit rester à zéro pour 2019.
		Approuvé	Contingent d'œufs de transformation	Du 30 décembre 2018 au 28 décembre 2019	38 603 979 (douzaines)	Une augmentation de 4,7 % par rapport à 2018.
ÉDC	Septembre 2018	Approuvé	Modification du contingent fédéral	Période de contrôle 2018-2019	178 356 280 (kg, poids éviscéré)	Une augmentation de 1,2 % par rapport à la modification d'allocation précédente.
		Approuvé	Modification du contingent fédéral	Période de contrôle 2018-2019	180 312 513 (kg, poids éviscéré)	Une augmentation de 1,1 % par rapport à la modification d'allocation précédente.
	Octobre 2018	Approuvé	Modification du contingent fédéral	Période de contrôle 2018-2019	180 834 513 (kg, poids éviscéré)	Une augmentation de 0,3 % par rapport à la modification d'allocation précédente.
		Approuvé	Modification du contingent fédéral	Période de contrôle 2019-2020	180 834, 513 (kg, poids éviscéré)	Aucun changement par rapport à la période de contrôle précédente.
	Janvier 2019	Approuvé	Modification du contingent fédéral	Du 8 juillet 2018 au 1 ^{er} septembre 2018	273 772 304 (kg, poids vif)	Une augmentation de 7,6 % par rapport aux mêmes semaines en 2017.
		Approuvé	Modification du contingent fédéral	Du 2 septembre 2018 au 27 octobre 2018	266 693 042 (kg, poids vif)	Une augmentation de 4,5 % par rapport aux mêmes semaines en 2017.
	Mars 2019	Approuvé	Modification du contingent fédéral	Du 28 octobre 2018 au 22 décembre 2018	268 816 360 (kg, poids vif)	Une augmentation de 1,3 % par rapport aux mêmes semaines en 2017.
		Approuvé	Modification du contingent fédéral	Du 23 décembre 2018 au 16 février 2019	256 414 595 (kg, poids vif)	Une augmentation de 2,4 % par rapport aux mêmes semaines en 2017-2018.
PPC	Septembre 2018	Approuvé	Allocation totale	Du 17 février 2019 au 13 avril 2019	262 349 031 (kg, poids vif)	Une augmentation de 2,1 % par rapport aux mêmes semaines en 2018.
		Approuvé	Allocation totale	Du 14 avril 2019 au 8 juin 2019	274 357 596 (kg, poids vif)	Une augmentation de 2,2 % par rapport aux mêmes semaines en 2018.
	Janvier 2019	Approuvé	Allocation finale 2018	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	793 965 885 (œufs d'incubation de poulet de chair)	Une augmentation de 6,4 % par rapport à la production en 2017.
		Approuvé	Allocation initiale 2019	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	817 816 243 (œufs d'incubation de poulet de chair)	Une augmentation de 3,0 % par rapport à la production en 2018.

Source : CPAC

ANNEXE-DÉCISIONS SUR LES MODIFICATIONS AUX REDEVANCES

Office	Date de la décision	État	Calendrier applicable	Modification du montant de la redevance	Nouveau montant de la redevance nationale	Commentaires et détails
POC	Avril 2018	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2019	-0,02 (\$/douzaine)	0,2640 (\$/douzaine)	Diminution de la redevance du fonds de péréquation.
	Avril 2018	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2019	-0,02 (\$/douzaine)	0,2440 (\$/douzaine)	Diminution de la redevance du fonds de péréquation.
ÉDC	Février 2019	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2020	—	0,0018 (\$/kg, poids vif)	Modification de la date d'expiration de la redevance des producteurs.
		Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 décembre 2023	Sans objet	0,0125 (\$/kg, poids vif)	Établissement de la redevance de commercialisation pour les producteurs et les transformateurs.
PPC	Janvier 2019	Approuvé	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	—	0,0053 (\$/kg, poids vif)	Modification de la date d'expiration.
POIC	Janvier 2019	Approuvé	Du 24 mars 2019 au 23 juin 2020	-0,0002 (\$/œuf d'incubation de poulet de chair)	0,0030 (\$/œuf d'incubation de poulet de chair)	Diminution de la redevance nationale.
Agence du bœuf	Juin 2018	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 29 juin 2019	—	1,00 (\$/tête) – Ontario et importations 2,50 (\$/tête) – Autres	Modification de la date d'expiration.

Source : CPAC